

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **23** JUIL. 2020

**portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes suppléant
auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-
Rhône**

NOR : JUSF2019531A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier HL/PP du 25 février 2020 de M^{me} Hajer LIMAM, régisseur d'avances et de recettes, demandant la nomination de M^{me} Stéphanie MONJARDIN en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône ;

Considérant le courrier HL-PP 149-2020 du 27 février 2020 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône demandant la nomination de M^{me} Stéphanie MONJARDIN en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 5 mars 2020 du directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône demandant la nomination de M^{me} Stéphanie MONJARDIN en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction,

Arrête :

Article 1^{er}

M^{me} Stéphanie MONJARDIN, secrétaire administrative, est nommée régisseur d'avances et de recettes suppléant de M^{me} Hajer LIMAM, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} août 2020.

Article 2

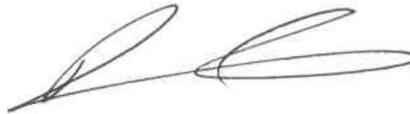
Compte tenu du statut de suppléance de ses fonctions, pour remplacer le régisseur d'avances et de recettes titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M^{me} Stéphanie MONJARDIN est dispensée de constituer un cautionnement et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 23/07/2020

**Pour le ministre,
et par délégation,
Le chef du bureau de la synthèse,**



Nizar AZOUZ